

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 24 octobre 2019  
CO 126 DE

Page 1/3

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 94  
Présents : 65  
Votants : 74

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Anne DE ZAN, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROFREY, Daniel BERTOCCHI, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Odile FAIVRE, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : François PERRIN (Vice-Président) à Françoise WEBER, Yves DECOTE (Vice-Président) à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Rémy VIENNET à René BERNARD, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Thierry GUINCHARD à Pierre GUINCHARD, Jacques FAIVRE à Claude ROMANET (Vice-Président), Jean-Jacques DE VETTOR à Dominique BONNET (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Jacky REVERCHON, soit 9 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Étaient Excusés : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Hubert MOTTET, Laurent MENETRIER

Étaient absents : André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Serge DAYET, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Mathieu GERARD, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Madame Laetitia DOS SANTOS.

Convocation faite le : 16 octobre 2019

**Objet : Financement de navettes pour l'accès aux équipements sportifs et culturels des élèves du territoire.**

Historiquement les ex-Communautés de Communes CCCGP et CCPS prenaient en charge des frais de déplacement des élèves des groupes scolaires de leur territoire situés en dehors du bourg centre pour faciliter l'accès aux équipements culturels et sportifs situés précisément dans les bourgs centres.

Les modalités de prise en charge étaient différentes selon les sites. La fusion des Communautés de Communes est l'occasion d'harmoniser les pratiques en la matière et de veiller à ce que chaque groupe scolaire puisse bénéficier du dispositif.

Il convient de préciser les groupes scolaires concernés, les équipements concernés, les moyens alloués et les modalités de prise en charge.

Groupes scolaires concernés :

- Aumont/Montholier
- Colonne

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 24 octobre 2019  
**CO 126 DE (SUITE)**

Page 2/2

**Objet : Financement de navettes pour l'accès aux équipements sportifs et culturels des élèves du territoire.**

- Grozon
- Le Fied
- Saint-Lothain
- La Ferté/Vadans
- Aiglepierre/Marnoz
- Dournon

Equipements concernés :

Il est proposé de favoriser l'accès aux équipements publics suivants :

Equipements sportifs : piscines et salles de sport

Equipements culturels : bibliothèques/médiathèque et la SMAC ; moulin de Brainans

Les moyens alloués :

Il est proposé un volume de 25 navettes maximum par an par groupe scolaire et dans le respect d'une enveloppe maximale de 2 000 € par groupe scolaire, soit un budget total alloué à l'opération de 16 000 € par année civile.

Les modalités de prise en charge :

La Communauté de Communes contractualise avec des transporteurs. Les groupes scolaires gèrent les réservations avec le transporteur référent de leur territoire et le transporteur adresse les factures directement à la Communauté de Communes.

VU l'avis favorable de la Commission Enfance du 10 octobre 2019 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / VALIDE les modalités de prise en charge des navettes des groupes scolaires du territoire pour accéder aux équipements publics sportifs et culturels à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 sur la base des devis sollicités 2019 ;

2 / VALIDE le lancement d'une consultation auprès des transporteurs locaux pour 2020 ;

3 / VALIDE l'inscription au budget 2020 des crédits nécessaires pour cette action ;

4 / AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour ci-dessus.  
Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**Jean-François GAILLARD**

Le Président

**Michel FRANCON**

